



COMMUNE DE CONCISE

REÇU LE 11 JUIN 2018

1^{er} JUILLET 2018 - ELECTION COMPLEMENTAIRE POUR 1 CONSEILLER COMMUNAL (2^e tour)

Dernier délai pour le dépôt des listes : mardi 12 juin 2018 à 12h00 précises au greffe municipal

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : Romero

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F ou M)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	ROMERO	DAVID	M	1978	Onnens VD	Ingénieur Chef de Projet	Rue : Impasse du Crieur 5 NP : 1426 Localité : CONCISE	

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : Romero

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Wyss	Patrick	1962	Grindelwald	MSP	Rue : Impasse du Crieur 3 NP : 1426 Concise Localité : Concise	
2	Wyss	Valérie	1968	Grindelwald	Masseuse Thérapeutique	Rue : Impasse du Crieur NP : 1426 Localité : Concise	
3	FERRAT GONIN	Caroline	1974	Donnelaye	Economiste	Rue : Ch. du Grand 18 NP : 1426 Localité : CONCISE	

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^e tour est de 1.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.
- Chaque liste de candidats doit être appuyée par au moins trois personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats.
- Nul ne peut être à la fois signataire et candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

Reçu le 11.06.2018
à 13h00 au
greffe municipal

Greffe Municipal
1426 CONCISE